

30 sept. – 1^{er} oct. 2021

S'ACCORDER ET RÉSOUDRE LES CONFLITS AU MOYEN ÂGE ET À L'ÉPOQUE MODERNE

Jeudi 30 septembre 2021,
14h-18h

Vendredi 1^{er} octobre 2021,
9h-12h et 14h-17h

Comité scientifique
et organisateur :

Anne Bonzon
Annick Delfosse
Antoine Renglet
Xavier Rousseaux
Diane Roussel
Quentin Verreycken

Contact :
(participation libre mais
inscription obligatoire)
evenement-fial@uclouvain.be

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET ORGANISATEUR :

Anne Bonzon, Professeure à l'Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, MéMo (Centre d'histoire des sociétés Médiévales et Modernes)

Annick Delfosse, Professeure à l'Université de Liège, Transitions (Unité de recherches sur le Moyen Âge et la première Modernité)

Antoine Renglet, Chargé de recherches au Fonds national de la recherche scientifique, UCLouvain et Professeur invité à l'Université Saint-Louis – Bruxelles

Xavier Rousseaux, Directeur de recherches au Fonds national de la recherche scientifique, UCLouvain, directeur du CHDJ (Centre d'histoire du droit et de la justice)

Diane Roussel, Maîtresse de conférences à l'Université Gustave Eiffel, Analyse Comparée des Pouvoirs (ACP – EA 3350)

Quentin Verreycken, Fellow du Käte Hamburger Kolleg de l'Université de Münster et Chargé de recherches au Fonds national de la recherche scientifique, UCLouvain



Salle du Conseil FIAL
Collège Érasme
Place Blaise Pascal 1
1348 Louvain-la-Neuve



JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021
14H-18H

Introduction et présentation par
Anne Bonzon (Université Paris 8),
Xavier Rousseaux (UCLouvain) et
Diane Roussel (Université G. Eiffel).

Stéphanie Blot-Maccagnan
(Université de Nice),
*Les accords au regard de la pratique
angevine sous l'Ancien Régime*

Lucien Faggion
(Université de Provence Aix-Marseille),
*Les rites de pacification en Vénétie au
xvi^e siècle*

Nadya Nazareva
(Sorbonne-Université),
*Les accords notariés parisiens au xvi^e
siècle*

Discussion collective sur la collection
des sources de l'accord

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021
9H-12H

Antoine Renglet
(UCLouvain/Université Saint-Louis – BXL),
*Le commissaire de police : une institution
de conciliation dans la société urbaine de
l'Europe napoléonienne ?*

Quentin Verreycken
(Université de Münster et UCLouvain),
*Gens de guerre et gestion des conflits
dans les lettres de rémission au xv^e siècle*

Jonathan Pezzetta (Université de Nancy),
*Négociateur ou plaider ? La souveraine justice
du duc de Lorraine à Nancy face aux arran-
gements des plaideurs (fin du xvi^e siècle)*

14H-17H

Adrien Carbonnet (Sorbonne-Université),
*Trouver le chemin de la grâce : les villes
rebelles et leurs stratégies pour rétablir le
dialogue avec le souverain (royaume de
France, seconde moitié du xv^e siècle)*

Pierre-Benoît Roumagnou
(Sorbonne-Université),
*La régulation sociale dans les justices
locales de l'Ouest parisien au xviii^e siècle*

Discussion collective sur le lexique de l'accord

ARGUMENTAIRE

Si les historien·nes s'accordent à reconnaître l'omniprésence des pratiques de résolution des conflits au Moyen Âge et à l'époque moderne, celles-ci sont généralement traitées de manière périphérique, voire allusive, dans les études.

Souvent oraux, les accords sont en effet difficiles à traquer dans une documentation qui privilégie le recours judiciaire. Non seulement la collecte des preuves doit être poursuivie, mais il est en outre nécessaire d'effectuer un retour global et de tenter une synthèse dans une perspective comparatiste, européenne et sur le temps long. Cet atelier de recherche international vise ainsi à mener une enquête collective sur les manières de s'accorder et de résoudre les conflits au Moyen Âge et à l'époque moderne.

Outre l'étude des modalités concrètes de l'accord, on s'interrogera sur les liens de perméabilité réciproque entre « justice négociée » et « justice hégémonique ». Plusieurs exemples prouvent que le recul de la régulation sociale au cours de l'époque moderne est loin d'être aussi absolu et complet qu'on l'a longtemps pensé : dans quelles circonstances et à quelles fins les diverses manières de s'accorder persistent-elles ?